

République Française

Département
Aveyron

Commune d'Arvieu

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
de la Commune d'ARVIEU**

Séance du 26 mai 2015

L'an deux mille quinze, le vingt-six mai deux mille quinze à vingt-heures trente,

Le Conseil Municipal de la commune d'Arvieu régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle des délibérations, en séance ordinaire sous la présidence de monsieur Gilles BOUNHOL, Maire d'Arvieu.

La séance est publique.

Etaient présents : Mmes Hélène BOUNHOL, Claudine BRU, Cécile COSTES-MARTY, Monique PUECHGRIMAL, Catherine SOULIE, Mrs Jean-Michel ALBOUY, Joël BARTHES, Vincent BENOIT, Pierre BLANCHYS, Gilles BOUNHOL, Mr Robert CLOT, Charles FIRTION, Guy LACAN, Laurent WILFRID

Absents excusés : Joël SERIN donne procuration à Cécile COSTES-MARTY

M. Laurent WILFRID a été élu secrétaire de séance

Nombre de conseillers :

- en exercice : 15 - présents : 14
- votants : 15 - absents: 01

Date de convocation : 20 mai 2015

Date d'affichage : 20 mai 2015

AVIS DU CONSEIL SUR L'EXTENSION DE LA CARRIERE D'ARVIEU

Monsieur le maire fait part à l'assemblée de l'arrêté préfectoral n° 2015085-0008 du 26 mars 2015 prescrivant l'enquête publique (du 20 avril au 23 mai 2015) portant sur l'exploitation de la carrière de gneiss (renouvellement et extension) à Arvieu.

Dans cet arrêté, monsieur le Préfet demande au conseil municipal d'Arvieu d'émettre un avis sur le projet.

OUI l'exposé et après en avoir délibéré, le conseil municipal,

DONNE UN AVIS FAVORABLE (15 voix pour) à l'extension de la carrière conforme au projet présenté dans le dossier, vu l'apport économique, le potentiel de travail et de revenus que représente cette activité,

DEMANDE à la société qui exploite :

- de procéder à une réduction maximale des poussières en cas de vent,
- d'attribuer à la commune d'Arvieu un tarif préférentiel pour l'achat de matériaux.

**REHABILITATION DE LA SALLE LES TILLEULS
LANCEMENT DU PROJET ET DU MARCHE DE MAITRISE D'OEUVRE**

Monsieur le maire rappelle à l'assemblée que des crédits ont été votés au budget primitif 2015 pour la réhabilitation de la salle Les Tilleuls. Aussi il convient de lancer l'opération.

Dans le cadre d'un marché en procédure adaptée, il propose de publier aux annonces légales un avis d'appel public à la concurrence pour le marché de maîtrise d'œuvre.

OUI l'exposé et après en avoir délibéré, le conseil municipal
DECIDE à l'unanimité des voix, de lancer l'opération de réhabilitation de la salle Les Tilleuls,

AUTORISE monsieur le maire à publier un avis d'appel public à la concurrence pour la passation du marché de maîtrise d'œuvre,
DONNE tous pouvoirs à monsieur le maire pour mener à bien cette opération.

**REALISATION EMPRUNT AU BUDGET BOUCHERIE
ACHAT DE MATERIEL**

Monsieur le maire expose que suite à la délibération du conseil municipal en date du 25 mars 2015, où l'assemblée a décidé de l'acquisition de matériel et équipement de la boucherie à l'ancien boucher, il convient d'effectuer un prêt pour le financement de celui-ci.

Il donne lecture des propositions émanant de trois banques.

OUI l'exposé et après en avoir délibéré, le conseil municipal
DECIDE à l'unanimité de contracter un prêt auprès du Crédit Agricole Nord Midi Pyrénées

Pour un Montant : 15 000 €

Durée de l'amortissement : 5 ans.

Taux fixe: 1.44 %

Périodicité : semestrielle avec échéance constante

Commission d'engagement : 100 €

S'ENGAGE pendant toute la durée du prêt à faire inscrire le montant des remboursements en dépenses obligatoires et en cas de besoins, à créer et à mettre en recouvrement les impositions directes nécessaires pour assurer les paiements des échéances.

S'ENGAGE en outre à prendre en charge tous les frais, droits, impôts et taxes auxquelles l'emprunt pourrait donner lieu.

AUTORISE monsieur le maire à signer le contrat de prêt et toutes pièces afférentes à ce dossier.

**CONVENTION OFFICE DE TOURISME DE PARELOUP/LEVEZOU et LA COMMUNE
MISE A DISPOSITION DE LOCAUX**

Monsieur le maire rappelle à l'assemblée que dans le cadre du transfert de compétence « promotion du tourisme » au syndicat mixte Lévézou-Pareloup, il a été décidé de créer un seul office de tourisme intercommunautaire.

Cet office de tourisme aura la charge d'assurer l'accueil des touristes dans les diverses communes et durant chaque période estivale. Aussi il est nécessaire de conventionner avec l'office de tourisme pour la mise à disposition de locaux communaux.

Le conseil municipal, après avoir entendu le contenu du projet de convention
DECIDE à l'unanimité des voix, de mettre à disposition de l'Office de Tourisme les locaux communaux situés, place de l'Eglise à Arvieu et à la plage d'Arvieu-Pareloup,

AUTORISE monsieur le maire à signer la convention actant cette mise en disposition avec l'Office de Tourisme Pareloup-Lévézou.

**PLAN LOCAL D'URBANISME
APPROBATION DE LA MODIFICATION SIMPLIFIEE N°1**

Vu le code de l'urbanisme, notamment l'article L.123-13 -3 et suivants

Vu la délibération en date du 25 février 2014 ayant approuvé le P.L.U.,

Vu l'avis au public mettant à disposition le projet de modification simplifiée N°01 du 2 mars 2015 au 3 avril 2015,

Compte tenu qu'il n'y a eu aucune observation mentionnée sur le registre de mise à disposition du projet,

Considérant que la modification simplifiée N°01 du P.L.U. telle qu'elle est présentée au conseil municipal est prête à être approuvée, conformément à l'article L.123-13 du code de l'urbanisme,

Après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des voix
DECIDE D'APPROUVER la modification simplifiée N°01 du P.L.U. telle qu'elle est annexée à la présente.

La présente délibération fera l'objet d'un affichage en mairie durant un mois, et d'une mention dans un journal conformément à l'article R.123-25. *Elle sera en outre publiée au recueil des actes administratifs de la commune pour les communes de 3500 habitants et plus, conformément à l'article R.123-25.*

Le P.L.U. ainsi approuvé et modifié est tenu à la disposition du public à la mairie aux jours et heures habituels d'ouverture, ainsi qu'à la préfecture.

La modification du Plan Local d'Urbanisme deviendra exécutoire :

- à compter de sa réception par le Préfet (sous-préfet) et
- après la dernière des dates de des mesures de publicité visées ci-dessus, à savoir : soit la date d'affichage de la délibération en mairie, soit la date du jour de parution de l'avis dans un journal.

BIEN IMMOBILIER PLACE DU MARCHE

Monsieur le maire rappelle que la commune d'Arvieu avait acquis des consorts Portalier, un bâtiment à usage professionnel et d'habitation sis à Arvieu, cadastré section AB n°173, pour une contenance totale de 01 are 48 centiares, aux termes d'un acte reçu par maître Laville, notaire à Rodez, le 25 mai 2012.

Il devait être attaché à cette acquisition, un petit local dépendant d'un bâtiment voisin cadastré section AB n°174 pour une contenance totale de 95 centiares, et constituant le lot 1 d'un état descriptif de division établi suivant acte reçu par maître Verdu, notaire à Cassagnes-Bégonhès – Aveyron les 10 et 13 mars 1972, mais il ne figurait pas audit acte du 25 mai 2012 susvisé.

Monsieur le maire fait part qu'il a informé les consorts Portalier de cette omission, qui l'ont reconnu et accepté de procéder à ce rectificatif sans supplément de prix.

Il propose donc au conseil municipal de faire établir l'acte rectificatif à l'acte du 25 mai 2012 susvisé, de façon à ce qu'il soit constaté que la commune d'Arvieu est bien propriétaire, outre du bâtiment cadastré section AB n°173 compris audit acte, du lot n°1 dépendant de la parcelle cadastrée section AB n°174.

Ce rectificatif interviendra sans augmentation de prix et sans changement de condition. Les frais seraient à la charge de la commune d'Arvieu.

OUI l'exposé, et après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des voix,

DONNE tous pouvoirs à monsieur le maire à l'effet de faire établir de rectificatif dans le sens sus-indiqué.

CONVENTION COMMUNE ET SIEDA OPERATION DE DIAGNOSTICS ENERGETIQUES DES ECOLES COMMUNALES

Monsieur le maire informe l'assemblée qu'une enquête réalisée par l'Ademe en 2012 montre que les écoles représentent 30% de la consommation d'énergie des communes.

Face à ce constat et s'inscrivant dans la démarche de la transition énergétique, le Sieda souhaite soutenir et accompagner les collectivités dans leurs démarches d'efficacité énergétique. Dans cet objectif, le Sieda propose de signer une convention dont monsieur le maire donne lecture.

Ouï l'exposé et après en avoir délibéré, le conseil municipal,
DECIDE à l'unanimité des voix de passer la convention avec le Sieda pour la campagne de diagnostics énergétiques sur les écoles communales,
NOMME monsieur Joël SERIN, référent privilégié du SIEDA
AUTORISE monsieur le maire à signer la convention et toutes les pièces afférentes à cette affaire.

ALIMENTATION ELECTRIQUE TERRAIN PERRAUD-DUBOIS A CAPLONGUE

Monsieur le maire indique que le projet de construction de l'habitation de madame PERRAUD Marie-Alexandre, à Caplongue, nécessite une extension du réseau de distribution publique d'électricité.

Le syndicat Intercommunal d'Electricité du Département de l'Aveyron, SIEDA, maître d'ouvrage, a fait établir le coût de ces travaux qui s'élève à 5 984.21 € TTC.

Monsieur le maire précise que sur ce montant, compte tenu de l'aide apportée par le SIEDA, la contribution restant à charge de la commune est de 1 440 €.

Ouï l'exposé et après en avoir délibéré, le conseil municipal

DECIDE à l'unanimité des voix, de demander au Syndicat Intercommunal d'Electricité du Département de l'Aveyron d'agir comme Maître d'Ouvrage pour la réalisation des travaux précités,

S'ENGAGE à verser au Trésor Public la somme estimée de 1 440 € correspondant à la contribution restant à la charge de la commune après l'aide apportée par le SIEDA,

Dans l'éventualité où des travaux complémentaires s'avèreraient nécessaires, la mise en recouvrement de la participation de la commune serait établie sur le montant de la facture définitive dont une copie nous sera transmise par le SIEDA.

ARVIEU 2020 – POURSUITE ANIMATION
--

Monsieur le maire rappelle les délibérations en date du 17 septembre 2014 et 11 décembre 2014, désignant madame Olivia COUDERT animatrice du projet Arvieu 2020, et définissant en autres, le coût des honoraires.

Il précise que compte tenu du travail supplémentaire effectué par l'animatrice (mise en place du plan d'action, réunions....) il serait souhaitable de lui attribuer un complément d'honoraires.

Ouï l'exposé et après en avoir délibéré, le conseil municipal,
DECIDE d'attribuer à madame Olivia COUDERT la somme de 1000 € (13 pour – 2 abstentions),
AUTORISE le maire à mandater la dite somme.

ARVIEU 2020
MISE EN PLACE DES ACTIONS COLLECTIVES

Lors de la réunion du 18 avril 2015 avec la population, des groupes de travail ont été constitué.
Il semble nécessaire de nommer des élus référents pour chacun d'eux.

DESCRIPTION ACTIONS COLLECTIVES	ELUS REFERENTS/ et/ou ANIMATEURS CITOYENS	GROUPE DE TRAVAIL ET DE REFLEXION
Rénovation de la salle des Tilleuls et ses projets culturels	- Jean-Michel ALBOUY - Joël SERIN	Gislaine ALARY - Jean-Marie ALMES - Pierre BLANCHYS - Gilles BOUNHOL - Danièle BRIFFAZ - Jean-Louis CARRIERE - Robert CLOT - Florence DELBURE Monique PUECHGUIRAL - Raphaël TERRIS - Jeanine TERRAL
Réflexion sur l'avenir de la base nautique	- Vincent BENOIT - Guy LACAN - Joël SERIN	- Stéphane ALBERNY - Jean-Michel ALBOUY - Jean-Marie ALMES - Joël BARTHES - Gilles BOUNHOL - Jean-Louis CARRIERE - Frédéric CROS - Pascal LIEFOOGHE - Lauriane VIGNOBOUL - Willy VILLEREL - Laurent WILFRID
Mise en place d'un Comité d'Accueil pour les candidats à l'installation à Arvieu	- Cécile COSTES-MARTY - Laurent WILFRID	Ingrid ALBOUY - Danièle/Albert BRIFFAZ - Claudine BRU - Henri DAURES - Dominique DEVILLERS Eliane FIRTION - Cécile /Philippe LACAZE - Sophie TERRIS -
Asseoir un service de santé à Arvieu (Usages des locaux de la Poste)	- Gilles BOUNHOL - Pierre BLANCHYS	Jean-Michel ALBOUY - Vincent BENOIT - Albert BRIFFAZ - Virginie CHALET - Robert CLOT - Henri DAURES - Dominique DEVILLIERS - Monique PUECHGUIRAL - Cathy SOULIE - Frédérique VIGUIER - Sandrine WILFRID
Les offres de logements locatifs saisonniers et le recensement des logements vacants	- Guy LACAN - Monique PUECHGUIRAL	Ingrid ALBOUY - Cécile LACAZE - Jean-François GUITTARD
Mise en place d'un collectif (agriculteurs, élus) préparer une rencontre sur le thème de la transmission des exploitations et le retour d'expérience d'autres territoires	- Vincent BENOIT	Jean-Michel ALBOUY - Joël BARTHES - Stéphanie DEGOUTE - Pierre DESBERTRAND - Guy LACAN - Jeannine TERRAL - Frédérique VIGUIER -
Arvieu, village en transition - "consommer local" - Covoiturage, transport à la demande et en commun - Desserte routière - Valoriser le patrimoine - Chaufferie collective et filière bois - Un village sans pesticide	- Hélène BOUNHOL - Charlie FIRTION	Vincent BENOIT - Joël BARTHES - Gilles BOUNHOL - Albert BRIFFAZ - Françoise CANAC - Stéphanie DEGOUTE - Eliane FIRTION - Cécile/Philippe LACAZE - Florence SALABURA - Jeanine TERRAL - Raphaël TERRIS - Frédérique VIGUIER -
- Commerce - Artisanat Développement - reprise	- Gilles BOUNHOL	

CONVENTION COMMUNE / SOCIETE LAETIS CONDITIONS D'UTILISATION ET D'ENTRETIEN DE L'ANCIEN COUVENT
--

Vincent BENOIT concerné par l'affaire quitte la salle

Monsieur le maire rappelle à l'assemblée que la commune met à disposition de la société Laëtis des bureaux à l'ancien couvent d'Arvieu.

Il précise que ladite société propose de conventionner avec la commune concernant les conditions d'utilisations et d'entretien des locaux. Aussi, il donne lecture du projet de convention.

OUI l'exposé et après en avoir délibéré, le conseil municipal,
APPROUVE à 14 voix pour, le contenu de la convention à passer avec la société Laëtis,
AUTORISE monsieur le maire à signer le présent acte et toutes pièces afférentes à cette affaire.

COMPTE RENDU DES DIVERSES COMMISSIONS
--

- **Compte rendu réunion Sieda** – par Claudine BRU, déléguée.

Elle rappelle les points évoqués :

- Il se fait moins de travaux d'enfouissements,
- Le marché d'entretien d'Eclairage Public est à revoir,
- De plus en plus de communes s'orientent sur l'extinction de l'éclairage public des espaces publics la nuit,
- Très Haut débit – 8 mégas d'ici 2 ans – création d'un syndicat mixte,
- La fibre sera possible dans toutes les maisons d'ici 5 ans,
- Bornes de recharges électriques – il faut prévoir le positionnement de ces bornes avant septembre prochain,
- Diagnostic énergétique des écoles communales,

Claudine précise qu'elle va siéger en tant que déléguée suppléante au Sieda.

- **Réunion espace coworking** à Mur de Barrez avec l'association « Sysmic ». Vincent BENOIT précise qu'il a assisté à cette réunion, accompagné de Gilles BOUNHOL et Joël SERIN. Le télétravail se développant, il serait intéressant de créer un tel espace sur Arvieu. Une rencontre animée par Sysmic, le Smica, aura lieu le 10 juin à Arvieu à 9h30.

- **Le Cantou** – Charles FIRTION précise que la ligne internet Aster (auparavant prise en charge par la Région) devra être remplacée par une ligne ADSL avant fin juin (à charge de la commune). Comme il a été prévu lors du vote du budget, 6 ordinateurs de la cyber-base seront changés très prochainement.

- **Commission Communication**

- Charles FIRTION informe l'assemblée la possibilité de faire créer un livret d'accueil ou un agenda, par la société privée « Info-Com ». Ils sollicitent les artisans et commerçants (aucune charge financière pour la commune). Accord de l'assemblée.
- La préparation du prochain Arvieunois est en cours.
- Arvieu pourrait être candidat au Label « Village Internet pour 2016 » – Il suffit de répondre à un questionnaire pour septembre. Engagement d'une cotisation annuelle de 50€. Sophie TERRIS et Charles FIRTION pourraient être référents du dossier.

- **Four à verre** – le conseil municipal souhaiterait négocier une servitude pour l'accès à ce lieu.

- **Sectionnaires** – une réflexion sur les biens de sections devra être menée concernant les déclarations PAC.
- **Ecole** – Un bilan des TAPS aura lieu le 27 mai, entre le personnel communal en charge des TAPS et élus. Il serait souhaitable de remercier les bénévoles - sous quelle forme ? qui ? la mairie, les parents d'élèves ? Il serait souhaitable de calculer le coût annuel des TAPS. Voir si des formations CNFPT sont possibles.
- **Voirie** – l'enrobé à froid vient d'être livré.

Six petits chantiers de voirie sont prévus – entrée du camping - drains route de Clauzelles – réfection voirie entrée de la Brauge - coupures d'eau au Coutal – petit parking vers la plage à st martin des faux – accès maison Dubois à Caplongue -

- **Projet Méthanisation** en cours sur Salles-Curan. Pas de grandes informations pour l'instant.

QUESTIONS DIVERSES

- **Projet de déplacement de la voie communale de Trédos** - Dans le but d'agrandir sa bergerie, Laurent VEYRAC demande le déplacement de la voie communale. Un simple avis du conseil dans un premier temps lui permettra de poursuivre son projet (mandatement du géomètre...). Une enquête publique aura lieu dans un deuxième temps. Avis favorable de l'assemblée.
- **5 vélos électriques** ont été commandés – Reste à travailler sur la gestion, la location de ces vélos : Laurent WILFRID – Charles FIRTION – Robert CLOT – Pierre BLANCHYS – Jean-Michel ALBOUY
- **Diverses informations sur le personnel communal**
- **Agence Postale Communale** - L'installation du bureau est prévue pour la fin de la semaine.
- **Logo** - Gilles BOUNHOL propose de faire un choix de logo qui représenterait la Commune d'Arvieu



Demander à Laetis de le retravailler un peu en y incluant l'en-tête de la mairie.

- **Fête des estivants** – Le Comité d'Animation a changé le programme de cette fête. Le feu d'artifice aura lieu le vendredi soir.
- **Départ de Gilbert DEJEAN à la retraite** – monsieur le maire convie les élus à un petit apéritif le vendredi 29 mai à 18h à la mairie, pour le départ à la retraite de Gilbert DEJEAN, après 26 ans de service auprès de la commune d'ARVIEU.

Rien ne restant à l'ordre du jour, la séance est levée à 00h50.

